



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Lundi 18 Juin 2012

REUNION D'ÉCHANGE DU 19 JUIN 2012 A L'ANSES SUR LA SANTE DES ABEILLES. LE POINT DE VUE DES APICULTEURS PROFESSIONNELS SUR LE TERRAIN.

Depuis plus de 60 ans, les abeilles sont victimes des traitements de protection des cultures par les produits phytosanitaires.

Jusqu'en 1976 (première rédaction du « décret abeilles », plusieurs fois modifié depuis), il n'y avait aucune réglementation. En conséquence, les apiculteurs s'organisaient comme ils pouvaient avec les agriculteurs pour mettre, autant que possible, leurs ruches à l'écart au moment des traitements.

Personne ne se préoccupait, ni des colonies « sauvages » (ou sans « propriétaires ») qui nichaient dans la nature, ni des autres pollinisateurs.

Il faut reconnaître qu'à l'époque,

- les surfaces traitées étaient bien moins importantes. En conséquence, de nombreux ruchers n'étaient jamais exposés,
- la fréquence des traitements, bien plus réduite, permettait, grâce aux transhumances, de mettre souvent les ruchers « à l'abri »,
- les doses étaient beaucoup plus fortes, et les molécules moins sélectives,
- les effets étaient beaucoup plus spectaculaires. La mortalité des abeilles massive, immédiate, et parfaitement visible devant les ruches était totalement incontestable.

C'est donc le « décret abeilles » du 4 février 1976 qui, pour la première fois, a introduit un peu de réglementation dans ce domaine.

Tous les agriculteurs et leurs conseillers ont bien compris la distinction, clairement exprimée dans le décret, entre les insecticides qui pouvaient être utilisés comme on voulait, quand on voulait sur tous les champs fleuris puisqu'ils étaient « non dangereux pour les abeilles », et ceux dont l'usage n'était autorisé qu'en dehors des périodes de floraison. Seuls ceux-ci étaient « dangereux » puisqu'ils provoquaient une mortalité visible.

C'est ainsi que, d'une situation extrêmement saine et transparente où personne n'ignorait que les traitements sur les cultures empoisonnaient les abeilles, sous prétexte qu'avec certaines molécules, on ne voyait pas ou peu d'abeilles mortes devant les ruches, nous sommes passés à un état de fait factice et trompeur. Tout le monde a eu la faiblesse de croire que les traitements en présence de fleurs ouvertes avec les produits miracles homologués pouvaient se faire sans la moindre conséquence néfaste sur les pollinisateurs.

Depuis 1977, cela fait donc maintenant 35 ans que les apiculteurs s'épuisent à expliquer que les choses ne sont pas si simples.

Les deux arguments qui leurs sont opposés n'ont pas changé et peuvent se résumer simplement :

A. « Les abeilles ne sont pas empoisonnées puisqu'on ne retrouve pas de résidus dans leurs cadavres »... Ceci sous réserve d'avoir la patience de se mettre longuement à genoux pour ramasser, une par une, les rares abeilles qui ont réussi à venir mourir sur place, devant la ruche.

On sait depuis longtemps que ce raisonnement n'a aucune valeur puisque, à l'intérieur du corps de l'abeille, la dégradation des molécules est tellement rapide que, sauf circonstances exceptionnelles, dans les conditions du terrain, on ne retrouve jamais rien.

On a tout entendu pour contester l'évidence de l'absence totale de fiabilité des analyses de résidus sur abeilles mortes. Pourtant, cela a été établi scientifiquement à de nombreuses reprises depuis 1985. Les derniers arguments en date consistent à prétendre qu'il ne s'agit là que d'une question de performance des analyses : *« certes il y a 30 ans, les appareils n'étaient pas assez performants mais, au niveau de finesse auquel on parvient aujourd'hui, dès lors que les abeilles sont empoisonnées, ce n'est plus un problème pour retrouver l'intégralité des résidus ».*

Cette assertion est inexacte.

Chacun sait bien que la performance analytique n'a rien à voir dans cette affaire. Sinon, cela fait longtemps que les revues scientifiques auraient publié, molécule par molécule, en fonction du temps écoulé entre l'intoxication et l'arrivée des abeilles mortes au laboratoire, le taux de récupération.

Dans ces conditions, à chaque « accident » constaté, il n'y aurait plus l'ombre d'une discussion. Il suffirait, soit de dire que l'analyse est impossible puisque le délai est dépassé, soit d'appliquer un facteur de correction aux résultats obtenus. Au lieu de cela, dès lors que le résultat indique une dose inférieure à la DL50, le laboratoire conclut que la dose retrouvée est trop faible pour expliquer la mortalité des abeilles.

La situation est limpide : jusqu'à ce jour, on sait que les analyses de résidus sur abeilles mortes ne sont pas fiables et il n'y a eu aucune avancée scientifique dans ce domaine.

On attend toujours la première publication scientifique sur le sujet qui viendrait contredire, préciser ou affiner cette évidence.

Ce serait pourtant très simple. Il suffirait, par divers moyens (ingestion, contact, « respiration »), d'intoxiquer des abeilles avec une dose connue de diverses molécules et de vérifier après 5, 10, 15 ou 20 jours, la dose que l'on retrouve au cours de l'autopsie.

Cela permettrait ensuite d'être beaucoup plus rigoureux et précis dans l'expression des résultats.

B. « Les abeilles ne sont pas empoisonnées puisqu'on ne retrouve pas leurs cadavres devant les ruches ». « Le peu que l'on retrouve dans le meilleur des cas correspond à une mortalité naturelle » affirment ceux qui ignorent que, dans les conditions normale de vie des abeilles, il n'y a jamais la moindre mortalité visible devant les ruches.

Sur ce point, il serait malvenu de cacher notre immense joie : après 35 ans une publication scientifique (INRA, ACTA, ITSAP, CNRS, revue « Science » du 29 Mars 2012) vient démontrer que de faibles doses de pesticides provoquent un phénomène de disparition des abeilles : elles ne reviennent pas toutes à leur ruche.

Les apiculteurs professionnels adressent un grand merci aux auteurs de ce travail. Ils viennent enfin confirmer nos observations du terrain concernant ce que nous nous époumonons à expliquer depuis si longtemps : le phénomène des intoxications sans mortalité apparente devant les ruches.

Nous ne rentrerons pas ici dans le détail, et encore moins dans la polémique qui a suivi la publication.

Sous réserve d'avoir bien compris, il semble qu'il est parfois reproché aux scientifiques qui ont réalisé ce remarquable travail que la dose de 1,34ng/abeilles administrée serait trois ou quatre fois plus importante que ce qu'elles peuvent ingérer en butinant normalement. Il s'agirait donc d'une situation irréaliste.

C'est possible, mais, l'essentiel n'est pas là. Il est dans le fait que la dose ingurgitée n'a pas été suffisante pour que les abeilles en meurent directement. Or, comme elles n'ont pas pu revenir à la ruche, indirectement certes, elles sont quand même mortes..... ce qui ne change rien, ni pour les apiculteurs, ni pour leurs ruches, au fait que les abeilles sont empoisonnées.

Ces questions compliquées autour du calcul des doses ne sont pas directement de notre compétence. C'est donc un domaine dans lequel nous n'intervenons qu'avec circonspection. Nous nous attachons davantage à la cohérence du discours plutôt qu'au fond des arguments développés..

C'est la raison pour laquelle, on se souvient que l'argument principal qui avait été utilisé afin de réfuter l'intoxication des ruches de Peyrehorade concomitamment aux semis de maïs en mai 2008 était que la dose de 0,4ng/abeille retrouvée dans les cadavres était inférieure à la « dose sans effet » calculée à 2ng/abeille au laboratoire INRA/Avignon de M. Belzunces. (Afssa-saisine N°2009-SA-0116 + Afssa saisine n° 2009-SA-0040, Mortalités d'abeilles en Pyrénées-Atlantiques <http://www.beekeeping.org/spmf/index.htm>).

En tout cas, pour ce qui nous concerne, l'intérêt de l'étude publiée le 29 mars 2012 dans « Science », ne concerne absolument pas la question de savoir s'il faut interdire ou homologuer le Cruiser Colza OSR.

Ce qui nous intéresse au plus haut point dans ce travail, c'est que, pour la première fois, la preuve est apportée que des ruches puissent être empoisonnées par les traitements des cultures sans que l'on retrouve les abeilles mortes devant l'entrée.

Non seulement elles sont violemment empoisonnées, mais en plus, le modèle mathématique démontre que, malgré une fausse impression de survie des colonies, il y a de grands risques que la ruche entière disparaisse totalement à plus ou moins longue échéance.

Nous sommes là au cœur de l'incompréhension qui perdure depuis des dizaines d'années entre les apiculteurs, les scientifiques chargés « d'évaluer » le risque et les autorités chargées de le « gérer ».

A ce stade de la discussion, sans entrer dans des débats scientifiques qui sortent de notre champ de compétence, il est nécessaire de préciser quelques points importants.

1 Comment sont calculées les doses de toxicité et d'innocuité ? Comment les résultats d'analyses sont ils interprétés ?

Depuis des dizaines d'années, les apiculteurs sont témoins de méthodes plus ou moins surprenantes sur le mode d'évaluation des doses de toxicité et d'innocuité, ainsi que sur l'interprétation des résultats d'analyse.

Nous expliquons inlassablement que l'abeille, isolée ou en très petit groupe, n'est rien. Ce qui compte, c'est la colonie. Cela n'empêche pas que jusqu'à présent, les tests sont toujours effectués sur dix, vingt ou trente abeilles esseulées dans des boîtes de pétri.

Tant que les évaluations ne se feront pas sur de véritables petites colonies de plusieurs centaines d'abeilles au moins, avec une reine bien entendu, ces calculs qui servent de base aux procédures d'homologation n'auront aucune valeur.

Il est difficile d'ailleurs d'avoir une idée précise et détaillée de la façon dont ce travail est effectué. Selon les interlocuteurs, la description du processus expérimental varie considérablement.

On nous dit récemment que l'Europe (OEPP) valide les tests effectués à partir de 10 abeilles avec une seule répétition, alors que la France (CEB) impose un minimum de 20 abeilles et trois répétitions.

Pour expertiser efficacement, le seul moyen, c'est de travailler sur des colonies, si petites soient elles. Mais évaluer une toxicité sur 20 abeilles est totalement ridicule... Alors 10 !!! Dans ce contexte d'homologations bâclées, il ne faut pas s'étonner des conséquences dramatiques et du décalage lorsqu'on passe aux conditions du terrain.

On ne sait rien non plus de la marge d'interprétation. Pour un apiculteur comme pour n'importe qui, une « dose sans effet », (NOEL), c'est une dose qui n'a pas d'effets, quels qu'ils soient, ni sur l'abeille, ni sur la colonie, ni immédiatement, ni à long terme, ni sur la durée de vie, ni sur la production de miel..... Bref, « sans effet ».

Lorsqu'on apprend, au détour d'une conversation, que si, sur 10 ou 20 abeilles, lorsque plusieurs se retrouvent sur le dos avec une seule patte qui bouge, pourvu qu'aucune ne soit morte, on est toujours dans le cadre d'une « dose sans effet », on aimerait bien connaître un peu mieux tous les détails pratiques de ces divers tests d'homologation.

En tout cas, si ce sont bien là les conditions réelles des évaluations, on comprend mieux que le calcul de la dose sans effet du Thiaméthoxam (2ng/abeille en cumulé sur 10 jours) soit égal à 40% de la DL50 (5ng/abeille)... Ce qui est de toute façon, totalement absurde et inconcevable.

En tout cas, après analyses des abeilles mortes difficilement ramassées devant les ruches, il n'est pas rare de voir des conclusions ainsi libellées : *« les résidus retrouvés dans les abeilles mortes sont inférieurs à la DL 50. En conséquence, ce ne peut pas être la molécule incriminée qui est responsable de la mortalité ».*

On croit rêver.

Imaginons un test de laboratoire pour évaluer une DL10, 20, 30 ou 40, soit une dose clairement inférieure à la DL50.

Imaginons que l'on envoie à l'analyse les 10, 20, 30 ou 40% d'abeilles mortes de chaque expérimentation.

A chaque fois, il s'agira bien, de manière incontestable, d'abeilles mortes à cause de la molécule étudiée suite à une exposition inférieure à la DL50.

Admettons, bien que tout le monde sache que ce n'est pas le cas, que les performances analytiques permettent une récupération parfaite du toxique à 100%.

Nous aurons bien un résultat, pour des abeilles indéniablement mortes suite au contact avec le produit testé, largement inférieur à la DL50. Il ne peut pas en être autrement.

Il faudrait quand même avoir un esprit sacrément confus pour prétendre que les résidus retrouvés dans les abeilles analysées dans ces conditions ne seraient pas responsables de leur mort...

C'est pourtant ce qui se passe régulièrement depuis trente ans.

2 Quel est aujourd'hui dans la réalité du terrain l'état de santé des abeilles.

Nous arrivons au sujet principal de cette réunion d'échange. Nous remercions chaleureusement l'ANSES de l'avoir organisée.

Au-delà des discours militants et des reportages simplistes des médias, quel est réellement l'état de santé des abeilles aujourd'hui ?

Pour dire les choses très simplement, la situation qui n'a cessé de se dégrader depuis une dizaine d'années est désormais proche du point de rupture.

En cumulé, du premier janvier au 31 décembre de chaque année, la plupart des exploitations subissent une perte de cheptel de 30 à 60% environ. Cela ne signifie pas du tout, comme le croient et l'écrivent parfois certains journalistes, qu'on retrouve 30 à 60% d'abeilles mortes devant les ruches. Cela veut dire qu'après de nombreuses anomalies impossibles à « soigner » (couvains lacunaires, larves retournées, supersédures à répétition, infécondité et/ou mortalité prématurée des reines, explosion du nombre des bourdonneuses, disproportion couvain/abeilles, adynamie des colonies etc.), en fin de compte, chaque année 30 à 60% des colonies finissent par disparaître. Il est donc nécessaire de les renouveler.

En outre, de 80 000 possesseurs de ruches il y a vingt ans, nous sommes désormais rendus à moins de 42 000.

Cette situation est maintenant incontestable et officielle. Outre les nombreuses enquêtes de l'ITSAP et des diverses administrations concernées, l'excellent audit réalisé en 2012 par le cabinet PROTEIS (que chacun peut se procurer auprès du donneur d'ordre, France AGRI MER) en apporte les preuves formelles.

La question qui vient immédiatement à l'esprit de n'importe quel observateur extérieur est simple : comment une filière peut-elle survivre dans de telles conditions et comment se fait-il que les consommateurs trouvent encore du miel sur le marché ?

Les réponses sont simples :

- En moins de 20 ans, le solde net des importations est passé de 3 000 à 22 000 tonnes.
- Une partie de ces importations, en provenance de Chine principalement, est de la contrefaçon réalisée en usine à partir de sirops industriels. L'approvisionnement en miel des consommateurs n'est possible au tarif actuel que parce qu'une partie des volumes proposés sur le marché international n'est pas du vrai miel.
- Il est évident que n'importe quelle filière « normale » (ovins, bovins, caprins etc.) ne survivrait pas à une telle hécatombe... Avec les insectes, les choses sont très différentes et les possibilités d'intervenir sont multiples... Ceci dit, au rythme auquel la situation se dégrade, il est fortement à craindre qu'on arrive un jour très prochain à une impasse.
- Personne n'imagine l'ampleur des moyens utilisés par les apiculteurs pour tenter de maintenir un cheptel en état de produire :
 - En sacrifiant le plus souvent les miellées de printemps, « fabrication » d'essaims et/ou de reines à la chaîne,
 - Emploi massif de sirops de nourrissage,
 - Utilisation fréquente de produits sanitaires (antibiotiques, acaricides etc.) non autorisés ou détournés de leur usage normal,
 - Importation exponentielle de reines et paquets d'abeilles, y compris, (afin de profiter de cheptel opérationnel en tout début de saison), de l'autre hémisphère,
 - Importation individuelle, mais aussi parfois par achats groupés de semi-remorques complets de ruchettes d'Italie ou d'Espagne etc.

Il est incontestable que la situation « sanitaire » est absolument catastrophique :

- Le cheptel apicole va très mal sur la totalité du territoire.
- Les symptômes ne ressemblent ni à une intoxication classique, ni à une maladie connue.

Nous avons déjà décrit le phénomène et évoqué sur des publications précédentes quelques hypothèses probables.

On vient d'apprendre ce début d'année qu'une nouvelle forme de loque européenne foudroyante aurait été découverte sans que, jusqu'à présent, aucun antibiogramme n'ait été effectué. Personne ne présente cette « découverte » comme une explication définitive. Il s'agit simplement d'un élément nouveau à rajouter au puzzle déjà passablement compliqué.

Jusqu'à présent, il y a certes beaucoup de travaux et de recherches désordonnés un peu partout mais absolument aucun recensement bibliographique ni aucune avancée significative.

Il manque assurément un travail de compilation et de coordination des très nombreuses recherches effectuées par les scientifiques ainsi que la multitude d'essais de terrain inventés par les apiculteurs, tant en France que dans le reste du monde.

Il s'agit là d'un véritable travail d'institut technique et nous espérons tous que l'ITSAP disposera bientôt des moyens humains et financiers qui permettront enfin de sortir du brouillard, déboucher sur des pistes de travail et parvenir à des solutions.

3 Que peut-on espérer de l'exploitation politique de la publication scientifique dans la revue "Science » du 29 mars dernier et des premières décisions annoncées.

Notre rôle de syndicat professionnel est très clair : il s'agit de défendre l'abeille et son environnement ainsi que le développement économique de nos exploitations.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne cessons de dénoncer les agressions considérables dont sont victimes les abeilles suite aux traitements insecticides, herbicides ou fongicides effectués sur fleurs ouvertes, de plantes mellifères et/ou pollinifères.

C'est aussi pourquoi nous avons alerté les instances scientifiques et administratives sur l'utilisation de molécules systémiques en traitement foliaire avant floraison au début des années quatre vingt ou, plus récemment, en enrobage de semence.

Ces précisions indispensables étant posées, nous nous abstenons de la moindre polémique...Ce n'est pas toujours facile.

Un seul exemple : ceux qui accusent le cruiser de tous les maux demandent au ministre de faire comme son collègue Italien qui l'a interdit depuis 4 ans, alors que leurs contradicteurs argumentent qu'il sera difficile d'expliquer aux producteurs français de colza pourquoi le Cruiser est interdit en France et autorisé dans tous les autres pays de l'Union Européenne.

Ce genre de débat ne nous concerne pas. C'est pourquoi nous nous en tenons à l'écart. La seule chose qui nous intéresse c'est de chercher à comprendre pourquoi le cheptel apicole est dans un état aussi catastrophique et quels seraient les moyens de pouvoir en sortir.

Nous sommes dans le cadre d'un dossier technique. La moindre dérive vers des interférences politiques, militantes ou médiatiques ne peut que nuire à la sérénité du débat et l'efficacité des décisions à prendre afin de déboucher sur des solutions concrètes.

Disons le tout net, nous n'avons rien remarqué de particulier ce printemps 2012 sur les ruches exposées aux champs de colza semés Cruiser à l'automne 2011. Nous ne disposons pas d'analyses de nectar. Quant aux résidus dans le pollen, le peu de résultats dont nous disposons ne dépassent pas 1ppb.

Ceci précisé, les apiculteurs professionnels ont souvent dans le passé mis en évidence des empoisonnements ou des perturbations qui avaient échappé aux scientifiques et aux processus d'homologation.

Mais il s'agissait d'une époque où les pertes hivernales ne dépassaient pas 3%, les reines vivaient 4 ans, le cheptel était homogène et la population des ruches était tellement magnifique que, les soirs d'été, une partie conséquente des abeilles dormaient à l'extérieur de la ruche. (en langage apicole on dit qu'elles « faisaient la barbe »).

C'est la raison pour laquelle nous préférons aujourd'hui garder une saine prudence et ne pas nous prononcer sur le sujet des effets immédiats ou à long terme, visibles ou plus insidieux, du colza Cruiser OSR.

Par contre, nous sommes bien certains d'une chose : l'éventuelle interdiction des prochains semis de colza cruiser à l'automne 2012 n'apportera aucune amélioration à l'état du cheptel apicole.

En effet, les problèmes particuliers dont nous sommes témoins depuis plusieurs années sur nos ruches, tant en zones sauvages que cultivées ont commencé avant le Cruiser.

Cette situation est très différente de ce que nous vivions il y a 20 ans. A cette époque, lorsque nous voulions que nos ruches se refassent une santé, il suffisait de les transhumer hors des cultures en zones sauvages.

Aujourd'hui, zones sauvages ou cultivées, il n'y a pas de secteurs indemnes de difficultés. Il y a toujours bien entendu, moins fréquemment qu'autrefois d'ailleurs, de nombreux cas d'intoxications en territoires cultivés. La seule différence c'est que désormais, même sur les régions sauvages et non traitées ou il n'y a pas d'intoxications, la « santé » des abeilles n'est pas sensiblement meilleure.

Cela fait maintenant 15 ans que la polémique sur la disparition des abeilles a envahi les médias.

L'arrêt de l'utilisation des enrobages de semences Gaucho et Régent sur tournesol a incontestablement apporté une amélioration visible et spectaculaire. Après des dizaines d'années de dérive dans l'utilisation des produits phytosanitaires, l'arrivée des semis de tournesol enrobés avec des produits systémiques a constitué un dramatique basculement qui a déstabilisé toute l'apiculture.

Il faut préciser que, jusque là, alors que le colza a toujours été massivement traité, le tournesol qui ne subissait aucune intervention phytosanitaire au moment de la floraison était non seulement la culture qui produisait le plus de miel mais également celle sur laquelle il n'y avait jamais d'empoisonnements.

La « norme poussières », sans empêcher totalement toutes les intoxications aux semis, a également constitué un progrès considérable.

Et pourtant, la situation du cheptel apicole aujourd'hui est absolument dramatique.

Si l'on continue à tergiverser et ne prendre ce dossier que sous son aspect militant, médiatique ou polémique, on n'avancera pas.

Interdire le Cruiser colza ? Pourquoi pas ? Mais alors, allons au bout du raisonnement, sinon lorsqu'il deviendra évident que cela n'entraîne aucune amélioration sur la santé des abeilles, les organisations qui ont fait de la lutte contre les néonicotinoïdes un combat obsessionnel auront l'argument facile : *« S'il n'y a pas d'amélioration c'est parce que le ministre n'a pas été au bout de la logique. Il fallait aussi interdire tous les néonicotinoïdes sous toutes leurs formulations et sur toutes les cultures ».*

Que les choses soient claires : nous ne changeons pas d'opinion.

Simplement, il faudra bien un jour ou l'autre sortir des bricolages qui consistent à autoriser ou interdire telle ou telle molécule en fonction de résultats ponctuels ou de la mode du moment.

Par ailleurs, outre la question des homologations qui est prodigieusement importante, il ne faut pas oublier la question de fond qui est encore plus considérable :

- Pourquoi depuis une dizaine d'années les abeilles sont elles en train de disparaître ?,
- Pourquoi sont-elles incapables de survivre sans interventions humaines constantes et répétées ?

Si on en croit la rumeur, les autorités s'apprêtent à interdire le colza cruiser sur tout le territoire, tout en conservant les autres homologations de néonicotinoïdes sur maïs, blé, betteraves et de nombreuses autres cultures.

Cela ne servira à rien et ne fera qu'ajouter à la confusion.

En conséquence, nous proposons qu'une vaste concertation ait lieu entre toutes les parties concernées pour étudier l'interdiction totale de tous les néonicotinoïdes sur une partie importante du territoire et laisser les choses en l'état sur le reste du pays.

Deux ou trois régions administratives contigües serait suffisantes pour une évaluation correcte de l'évolution du cheptel et permettrait une comparaison pleine d'enseignements avec le reste du territoire...

Cela demande bien entendu la mise en place des moyens humains et financiers indispensables pour s'assurer :

- que l'interdiction est bien respectée dans les zones interdites,
- et que le cheptel apicole est bien suivi tant dans les régions indemnes de néonicotinoïdes que dans celles où ils sont présents.

Pour notre part, nous sommes persuadés que cela n'apportera quasiment aucune amélioration directe. S'il suffisait d'interdire un seul produit pour régler tous les problèmes du cheptel apicole, nous l'aurions demandé depuis longtemps.

Mais pour l'instant, il faut être réaliste : il y a tellement de gens convaincus que ce sont ces produits qui sont responsables de la mortalité des abeilles qu'aucune avancée n'est possible sur les questions de fond.

Il faut donc que la puissance publique prenne des décisions fortes sur ce dossier :

- ❖ Interdiction d'utilisation de tous les insecticides néonicotinoïdes sur toutes cultures, sous toutes leurs formes sur une vaste zone d'au moins deux ou trois régions administratives,
- ❖ Mise sous observation de l'évolution d'au moins 1% du cheptel apicole sur la totalité du territoire national.

Il est évident qu'une telle décision ne peut se prendre sans une concertation la plus large possible de toutes les parties concernées.

Si une telle mesure était prise, ce serait pour des raisons de fond qui vont bien au-delà de la question ponctuelle et anecdotique concernant le maintien ou le retrait d'une préparation phytosanitaire.

Il s'agit bien entendu de sortir d'un blocage stérile qui ne profite ni aux apiculteurs, ni aux agriculteurs, ni aux abeilles, ni à la défense de l'environnement.

Il faut dire et répéter que nous sommes très satisfaits de l'avancée scientifique considérable que constitue l'étude publiée dans « Science » en mars dernier.

Nous serions encore plus comblés si ce travail pouvait contribuer enfin à débloquer une situation catastrophique pour les abeilles et l'environnement.

Il est donc nécessaire que les décisions politiques qui seront prises après la plus large concertation possible soient à la hauteur de l'enjeu.

Document de travail SPMF

Réunion d'échange du 19 Juin 2012 à l'ANSES sur la santé des abeilles.

Joël Schiro

18 Juin 2012

<http://www.beekeeping.org/spmf/index.htm>